

Fiche ressource 3 - Le carnet de suivi

Les principes

- Le carnet de suivi est un outil résolument positif, qui montre la progression de l'enfant dans les différents domaines d'apprentissage. Cette progression s'articule avec le rythme de développement propre à chaque enfant.
- Le carnet de suivi, document unique de suivi, sera communiqué aux familles deux fois par an au moins dès la petite section, et à des moments de l'année scolaire définis par l'enseignant pour chaque élève.
- Comme il a vocation à témoigner des progrès de l'enfant tout au long de son parcours à l'école maternelle, il ne collecte que les réussites.
- Il n'y a pas d'attendus par niveau puisque l'enfant progresse à un rythme qui lui est propre : c'est un parcours individuel.
- Il n'est donc pas utile de faire une synthèse générale par semestre ou par année.

La forme

- Le carnet de suivi prendra une forme identique pour l'ensemble des classes de l'école, définie par l'équipe pédagogique. Son contenu sera en revanche spécifique à chaque enfant.
- Un sommaire expliquera l'objectif de ce cahier : porter témoignage des réussites et des progrès de l'enfant dans les différents domaines de l'école maternelle.
- Il sera nécessaire de définir cinq parties, une pour chaque domaine d'apprentissage (pour rappel, la partie « langage » regroupe deux parties : langage oral et langage écrit).
- On pourra également ajouter une sixième partie concernant la progression de l'enfant vers la posture d'élève.
- Les attendus de fin de cycle tels qu'ils sont formulés dans les programmes figureront dans ce document.

Son utilisation

- Seul l'enseignant interprète les productions de l'enfant (l'ATSEM peut aider à observer).
- L'évaluation ne porte que sur les progrès de l'enfant par rapport à lui-même, là où il en est à son niveau de développement.
- Ce carnet pourra comporter une trace du travail de l'enfant, quelques mots rédigés par l'enseignant pour décrire la réussite quand la trace n'est pas possible (comme en langage oral). L'élève pourra participer à une évaluation accompagnée. La trace du travail de l'enfant sera légendée, toujours de façon positive, brève et compréhensible.

A quel moment renseigner le carnet ?

- Quand l'enseignant repère une réussite qu'il considère comme un progrès notable : un « exploit », par exemple : le premier bonhomme têtard ou la première fois qu'un enfant ose parler devant le groupe.

- Lorsque l'enseignant s'attache à un observable précis, révélateur d'une compétence en construction, ou que l'enfant maîtrise bien et de façon durable. Il souhaite voir là où en sont tous les enfants. C'est un repère à *l'instant T*. Au terme de l'observation, il reporte le résultat dans le carnet. Il renseigne le carnet en traduisant de façon positive les progrès.

Quels types de traces faire figurer dans le carnet de suivi ?

Les traces pourront être :

- des productions réelles (premier bonhomme têtard, prénom écrit pour la première fois en cursive, essai d'encodage...), des photographies de production éphémères (mosaïque, construction, modelage...);
- des photographies de l'enfant en activité : photo d'un enfant en mouvement (éducation motrice), photo d'un enfant attentif (attitude d'élève)...;
- des transcriptions écrites des réussites langagières, des dictées à l'adulte, ou des commentaires explicites de l'enseignant.

Comment témoigner de réussites vers les attendus de fin de cycle, dans chaque niveau ?

Il faut s'appuyer sur des listes d'observables, construits en progressivité de la petite à la grande section. Les listes d'observables sont les outils de l'enseignant et ne sont pas communiquées aux parents.

Chaque attendu peut être décliné en plusieurs observables qui seront regardés dans le cadre d'activités libres ou dirigées, à différents moments de la journée, et aux différents niveaux de l'école maternelle.